



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 21

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 2 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 25 septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL,

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL,

Absents :

Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur Frank SULTAN est arrivé à 19h02.

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20231002-DEL2023-67-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

DCM N°2023-67 : Commande publique - Attribution des lots du MAPA 2023-04 - Travaux de remplacement des lanternes existantes par des lanternes à leds et reprise complète d'éclairage d'axes routiers défectueux

Rapporteur : Antoine Bruno

Il est indiqué à l'assemblée qu'en date du 5 juin 2023 un avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication au MONITEUR.FR Journal d'annonces légales pour un marché public de travaux d'éclairage public passé selon la procédure adaptée.

Les travaux prévus au présent marché avaient pour objet le remplacement des lanternes existantes par des lanternes à Leds (lot 1) et la reprise complète de l'éclairage d'axes routiers défectueux (lot 2).

La remise des offres a été fixée au 3 juillet 2023.

Trois offres ont été remises pour le lot n°1 (BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES ; Groupement LUMILEC / AEI Electricité ; SPIE CITYNETWORKS), et une offre a été remise pour le lot n°2 (LUMILEC)

L'analyse des offres a été menée par les services techniques de la commune.

Il est proposé de retenir :

- Pour le lot n°1 - remplacement des lanternes existantes par des lanternes à Leds - l'offre du Groupement LUMILEC / AEI Electricité (solution de base) arrivée en première position dans le classement des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation (valeur technique 30%, prix 50%, délai d'exécution 15%, performances en matière de protection de l'environnement 5%) pour un montant de 90 018,00 € HT soit 108 021,60 € TTC
- Pour le lot n°2 - reprise complète de l'éclairage d'axes routiers défectueux - l'offre de la société LUMILEC (solution de base) arrivée en première position dans le classement des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation (valeur technique 30%, prix 50%, délai d'exécution 15%, performances en matière de protection de l'environnement 5%) pour un montant de 129 890,00 € HT soit 155 868,00 € TTC.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les lots du MAPA 2023-04 relatif aux travaux de remplacement des lanternes existantes par des lanternes à leds et reprise complète d'éclairage d'axes routiers défectueux comme suit :

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20231002-DEL2023-67-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

- Lot n°1 - Travaux de remplacement des lanternes existantes par des lanternes à leds au Groupement LUMILEC / AEI Electricité pour montant de 90 018,00 € HT soit 108 021,60 € TTC (solution de base)
- Lot n°2 - reprise complète de l'éclairage d'axes routiers défectueux à la société LUMILEC pour montant de 129 890,00 € HT soit 155 868,00 € TTC (solution de base).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet accord cadre ainsi que tout autre pièce nécessaire à la mise œuvre de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET

